

1.

Débitrice: **Caraïbes Horizons Sàrl, 1274 Signy**
2.

Déclaration de faillite: 08.11.2005
3.

Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.04.2006
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites de Nyon-Rolle
1260 Nyon
(03326036)